



SOMMAIRE

- P.1** Edito du Conseil Municipal
- P.2** La Parole est aux commissions
- P.5** La Parole est aux associations
- P.7** Anthonois qui s'illustrent
- P.7** C'est d'actualité

Les nouvelles d'Anthon n°7 Octobre 2017

Directeur de publication : Bruno Bon
Réalisation : Michel Brivet, Cédric Camp
Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon
Photos : Mairie, associations, particuliers
avec leur accord
Impression : Imprimerie ICA
Mise en page : http5000
Dépôt légal : 2017. Imprimé en France.



EDITO

Chers habitants d'Anthon,

Nous sommes ravis de vous retrouver en ce début d'automne afin de vous communiquer les dernières actualités de notre village.

Le mois de septembre est celui de la rentrée scolaire. Nous ne pouvons donc aborder cet édito sans un petit mot sur notre école élémentaire. Alors que les enfants de notre commune retrouvent leurs instituteurs et camarades de classe, l'école Albert Ober a été concernée par d'importantes décisions. Au programme, le nombre de classes et les rythmes scolaires.

La rentrée est aussi une période de l'année importante pour nos associations, leur permettant d'accueillir de nouveaux membres et de développer de nouvelles activités. Si vous n'avez pas eu la possibilité de vous rendre au forum des associations, pas de panique vous pouvez les retrouver sur notre site internet.

En ce qui concerne la municipalité, ce bulletin de rentrée sera essentiellement consacré à vous présenter les divers travaux que nous avons engagé sur la commune.

La commission communication a décidé de modifier les dates de parution des Nouvelles d'Anthon. Cette édition a été avancée d'un mois afin de faire paraître le bulletin annuel en janvier.

Dans l'attente de vous retrouver lors de notre bulletin annuel, nous vous souhaitons une bonne lecture.

La Commission Communication

LA MAIRIE

Secrétariat de Mairie d'Anthon
Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 10h à 12h et de 16h à 18h30
Mardi de 16h à 17h30
Mercredi fermé

Jeudi de 16h à 18h30
Vendredi de 10h à 12h et de 16h à 17h30
2^e et 4^e samedis du mois de 9h à 11h30

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 04 78 32 13 22. M. le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

BIBLIOTHÈQUE HENRI BODET Horaires d'ouverture

lundi de 16h30 à 17h30
mercredi de 15h à 16h30

vendredi de 16h30 à 18h30
samedi de 10h à 11h30

L A PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Voirie et environnement

■ Travaux école



Pour des raisons de sécurité nous avons fait démolir le mur de l'école par la société BRANDO. Situé côté rue du petit veylon, celui-ci menaçait de s'effondrer. Pour le remplacer, l'option grillage rigide en panneaux soudés avec poteaux sellés a été retenue. Nous avons profité de ces travaux pour clôturer l'ensemble de l'école ainsi que la salle des fêtes.



■ Agrandissement du cimetière : point sur l'avancée des travaux

Les travaux d'agrandissement de notre cimetière ont débuté fin juin par le terrassement qui a été réalisé par la société PERRIER CTPG. Fin juillet, la société de maçonnerie SALA Constructions a démarré la réalisation du nouveau mur de clôture avant de déposer l'ancien. Malgré la proximité des pierres tombales, cette opération délicate s'est très bien déroulée. Un nouveau compte rendu sur l'avancée des travaux vous sera présenté sur notre prochain bulletin.



■ Chantier bords du Rhône



Nous avons demandé à l'équipe PRODEPARE qui intervient chaque année dans la lutte contre la Renoué du Japon de débroussailler la partie haute de la côtière. Cette opération a permis de dégager la vue sur le Rhône. Ce panorama avec les années, avait fini par être totalement bouché par la végétation.



■ Déjections Canines : Ramasser, c'est simple, c'est propre !

Nous avons constaté le manque de civisme de certains propriétaires canins qui ont pris la mauvaise habitude de laisser leurs compagnons à quatre pattes souiller les espaces verts de la commune. Ceci est inadmissible. Nous vous rappelons que vous êtes responsables des déjections de votre chien au cours de vos promenades.

Rappel à la loi - Déjections canines sur la voie publique

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 €). Article R632-1 du Code Pénal concernant toutes les ordures et déchets sur la voie publique.



Commission associations

■ Le forum des associations

Les associations se sont réunies lors du forum le samedi 9 septembre de 10h à 12h pour faire connaître les différentes activités proposées aux habitants d'Anthon et des environs.

Le verre de l'amitié a été offert par la municipalité en fin de matinée.



Scolaire Périscolaire

Comme indiqué dans l'éditorial, la rentrée dans notre établissement cette année a été marquée par deux événements majeurs : le retour à la semaine des quatre jours et le maintien de la 5^e classe.

■ Le retour à la semaine des quatre jours

Il a fallu attendre la dernière semaine d'école au mois de juillet pour que le décret ministériel sur la possibilité de retour à la semaine des quatre jours soit publié. Après consultation de tous les acteurs du Conseil d'École, une large majorité s'est prononcée pour le retour à la semaine des quatre jours avec pour conséquences la suppression des cours le mercredi matin et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Les horaires de classe sont donc les suivants avec une ouverture du portail 10 minutes avant le début de la classe :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30 puis 13h30 à 16h30

Une autre conséquence sur le périscolaire est la suppression de la garderie le mercredi matin.

Les horaires des autres jours restent inchangés : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h.

■ Le maintien de la 5^e classe

Après une menace de fermeture au mois de juin, l'augmentation des effectifs réels constatée à la rentrée par l'Inspection Académique et la mobilisation de tous (enseignants, parents, municipalité), ont permis le maintien de la 5^e classe par les services de la DSDEN de l'Isère.

Notre école primaire publique compte dorénavant 110 élèves cette année (105 l'année dernière), se répartissant ainsi :

- Petite Section / Moyenne Section : 26 élèves.
Mme Déborah OUDET et Mme Elisabeth FALCOZ (ATSEM)
- Moyenne Section / Grande Section : 24 élèves.
M. Mathieu GARIBALDI et Mme Annick FONTANA (ATSEM)
- CP / CE1 : 19 élèves. Mme Odile PERRISSIN
- CE1 / CE2 : 21 élèves. M. Maxime DOMERG
- CM1 / CM2 : 20 élèves. Mme Cécile HAYS



■ Conseil Municipal Enfants

Les élections au Conseil Municipal Enfants auront lieu le vendredi 13 octobre 2017 au matin.

Comme chaque année, 5 élèves de CM1, 5 élèves de CM2 et 5 élèves de 6^e et 5^e pourront être élus.

Les professions de foi seront élaborées et la Commission Scolaire remercie vivement Madame Cécile HAYS, Professeur d'École de la classe de CM1 / CM2 cette année, pour son investissement et son implication futurs dans le Conseil Municipal Enfants.



Le Conseil Municipal Enfants en visite à l'Assemblée Nationale

L A PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Sou des écoles

Nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances et que la rentrée de vos enfants s'est bien passée.

L'équipe du sou des écoles a fait sa rentrée et a mis dans son cartable de belles surprises pour cette année :

ANNEE 2017

- HALLOWEEN : samedi 28 octobre 2017
- BEAUJOLAIS : vendredi 17 novembre 2017
- VENTE DE SAPINS : samedi 9 décembre 2017

ANNEE 2018

- CARNAVAL : écoles ALBERT
- CHASSES AUX ŒUFS : mars ou avril 2018
- MARCHÉ AUX FLEURS : samedi 5 mai 2018
- KERMESSE : juin 2018

Puis au cours de l'année des ventes de brioches, chocolats, calendriers de Noël...

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous !

Sans vous et votre implication, nous ne pourrions pas maintenir les manifestations si importantes à nos enfants afin de pouvoir aider au financement de matériels scolaires, sorties, intervenants, spectacles...

En effet, cette année, plusieurs personnes quittent le bureau.

Certaines manifestations ne pourront pas être maintenues si de nouveaux membres ne viennent pas renforcer l'équipe.

Parents, notre association a donc besoin de vous. Vous êtes les bienvenus pour participer aux réunions (1 fois par mois) et/ou pour préparer les manifestations et pour aider le jour J.

Nous comptons sur vous, sur votre aide et nous vous donnons RDV le **mardi 10 octobre 2017** à la salle des associations (à côté de l'école) pour notre assemblée générale **à partir de 20h30**.

L'équipe du sou des écoles d'Anthon



Kermesse 2017

Des événements à la bibliothèque



Départ de Maria Iglésias

Notre bénévole responsable de la bibliothèque qui a œuvré pendant de très nombreuses années : nous la remercions vivement et un article plus détaillé lui sera consacré dans le bulletin annuel.

Noël approche ! Soirée contes

Pour votre plus grand plaisir, la bibliothèque municipale Henri Bodet accueille à nouveau les conteuses « il était plusieurs fois » pour une soirée où les contes de Noël seront à l'affiche. Venez écouter petits et grands des belles histoires de Noël.

Nous vous attendons nombreux à la bibliothèque le vendredi 1^{er} décembre à 19h.
Ouvert à tous les Anthonois

Amicale d'Anthon

■ Tableau des activités de septembre 2017 à juin 2018

Vous pouvez vous procurer la carte de l'Amicale auprès des responsables de section. Chaque adhérent est couvert par l'assurance, uniquement pour les dégâts causés au matériel.

La carte est au prix de 10€ par an pour les adultes de plus de 16 ans, et 5€ par an pour les enfants. Elle est obligatoire pour participer aux activités.

ACTIVITÉS GRATUITES				
ACTIVITÉS	JOUR	HORAIRES	LIEU	RESPONSABLE
Jeux de société (divers)	Lundi	14h - 18h	Salle des Associations	J. Moncorger 06 41 29 01 59
Atelier photo	Un lundi sur deux	18h - 21h30	Salle des Associations	M. Cesari 06 36 01 47 47
Bridge	Mardi	20h30 - 22h30	Salle des Associations	E. Chichignoud 04 78 32 69 16
Tennis de table (adultes)	Mercredi	20h30 - 22h30	Salle des Fêtes	C. Poiron 04 72 02 36 39
Jonglage enfants adultes	Mercredi Mercredi	18h - 19h 19h - 20h	Salle des Fêtes	B. Joguet 06 83 71 81 47
Marche	Jeudi	9h - 10h30	RDV au Monument aux Morts	J. Moncorger 06 41 29 01 59

avec la carte de l'Amicale et une participation annuelle aux frais (payables en 3 chèques encaissés les 10/11/2017, 10/02/2018 et 10/05/2018), vous pouvez aussi bénéficier :

ACTIVITÉS PAYANTES				
ACTIVITÉS	JOUR	HORAIRES	LIEU	RESPONSABLE
Chant (adultes) participation 20€ par an	Lundi	20h - 22h30	Salle des Fêtes	K. Mourier 04 78 32 40 12 G. Blasquez 07 84 37 63 77
Gymnastique (adultes à partir de 16 ans)				
Gymnastique douce	Mardi	18h30 - 19h30	Salle des Fêtes	Mme Legrand et Mme Gasner
Renforcement musculaire		19h40 - 20h40		A. Gallia 06 98 28 68 86
Zumba - Step	Jeudi	20h - 21h30	Salle des Fêtes	G. Blasquez 07 84 37 63 77
Modern'Jazz (enfants) 4 à 7 ans 8 ans et plus	Mercredi	13h30 - 14h30 14h30 - 15h30	Salle des Fêtes	E. Fournier 06 66 38 08 69

Toute activité nouvelle peut être créée, à condition qu'une personne en assume la responsabilité.

Vous pouvez vous préinscrire sur notre site internet : www.amicaleanthon.fr

A NTHONOIS QUI S'ILLUSTRENT

Léo D'Attoma remporte le challenge Rabilloud

Le challenge Rabilloud est une compétition où 4 clubs se rencontrent lors de 4 journées au cours de l'année. Les judokas sont répartis par année de naissance et par poids. Ils effectuent 12 combats. Chaque groupe de naissance compte environ 80 enfants.

En 2014/2015, Léo commence les compétitions, il termine 2^{ème} au classement général.

En 2015/2016, il remporte 11 combats et fait 1 match nul, il termine 2^{ème} encore une fois.

En 2016/2017, il termine 1^{er} au classement général. Une grande victoire pour lui, qui ne lâche rien lors de ses combats !

Le judo est un sport très physique où il faut beaucoup de concentration et de maîtrise de soi. Le respect est essentiel.

Son professeur, Julien Meugnier parle de lui :

« Léo une boule d'énergie ! J'ai Léo depuis ses 3 ans. Ce petit bonhomme a su canaliser son énergie débordante pour l'exprimer à fond lors de ses combats. Un redoutable compétiteur, combatif et agréable. »

Cette saison, il s'entraînera 2 fois par semaine à raison d'1h30 par séance au Judo-Club de Villette d'Anthon.



C'EST D'ACTUALITÉ

Manifestations à venir

DATE	ANIMATION	ASSOCIATIONS	LIEU
07 octobre 2017	Nettoyage d'automne	Municipalité	Village
10 octobre 2017	Assemblée générale	Sou des Ecoles	Salle des associations
28 ou 29 octobre 2017	Soirée Halloween	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
4 novembre 2017	Boudin	AICA	Parking SDF + Chavanoz
11 novembre 2017	Cérémonie	Anciens combattants	Monument aux morts
17 novembre 2017	Beaujolais nouveau	Sou des Ecoles	Salle des fêtes
18 novembre 2017	Concours de coinche	Amicale	Salle des fêtes
25 novembre 2017	Vente de boudins sabodets	Anciens combattants	Parking salle des fêtes
2 décembre 2017	Téléthon	Interassociation	Salle des fêtes
8 décembre 2017	Assemblée générale	Les potes d'Antan	Salle des fêtes
9 décembre 2017	Vente de sapin	Sou des écoles	Parking salle des fêtes
9 décembre 2017	Concours de coinche	AICA	Chavanoz
15 décembre 2017	Colis des anciens	Amicale	Salle des associations
15 décembre 2017	Sapin de Noël	Ecole et Sou des Ecoles	Salle des fêtes
31 décembre 2017	Réveillon	Amicale	Salle des fêtes

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr



le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



L'État simplifie mes démarches

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

